



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dotation horaire globale du Lycée Auguste Angellier de Dunkerque (59)

Question écrite n° 12741

## Texte de la question

M. Julien Gokel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les suppressions de moyens annoncées au lycée Auguste Angellier de Dunkerque (59) à la rentrée 2026. Après une baisse déjà très significative de sa dotation horaire globalisée (DHG) lors de la rentrée précédente, cet établissement devrait perdre 70,73 heures supplémentaires, soit près de quatre équivalents temps plein. Ces réductions font peser de lourds risques sur le maintien des postes, l'organisation pédagogique et les conditions d'enseignement. Elles devraient se traduire par une augmentation des effectifs par classe, la remise en cause des dédoublements, une fragilisation des enseignements à faibles effectifs ainsi qu'une dégradation de l'accompagnement des élèves, notamment ceux en difficulté ou en situation de handicap. Cette situation s'inscrit dans un contexte plus large de baisses répétées de moyens dans les établissements du dunkerquois, alors même que les équipes éducatives sont confrontées à des enjeux croissants en matière de réussite scolaire, de santé mentale des élèves et d'inclusion. L'argument de la baisse démographique, souvent avancé pour justifier ces décisions, ne saurait masquer les effets cumulés de suppressions de postes successives qui ont déjà fortement dégradé le taux d'encadrement des élèves sur le territoire. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour préserver les moyens humains et pédagogiques du lycée Auguste Angellier de Dunkerque et, plus largement, pour garantir un encadrement éducatif à la hauteur des besoins des élèves dans les territoires concernés par des baisses de dotation similaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Julien Gokel](#)

**Circonscription :** Nord (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12741

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 février 2026](#), page 1132